

VILLAGE AGRICULTURE

SANS EAU PAS D'AGRICULTURE

L'eau est un enjeu essentiel, elle est ce qui nous constitue, la vie même. De plus en plus, la ressource en eau devient problématique. Le réchauffement climatique, les sécheresses, bouleversent en profondeur le grand cycle de l'eau. Rappelons que **l'eau est un bien commun : elle n'appartient à personne**. Les services liés à l'eau ont un coût, mais l'eau demeure ce qui nous constitue et ce qui nous relie. Le réchauffement climatique en accélère et perturbe le cycle. Nous avons connu plus de sécheresses depuis 2016 que pendant les quarante dernières années.

Comment agir ? Nous proposons de construire nos réflexions selon 2 axes, la gestion quantitative et la gestion qualitative :

1/ GESTION QUANTITATIVE

Stockage et cultures semées

- On doit pouvoir stocker l'eau là où c'est possible, le prélèvement se faisant uniquement dans le surplus des capacités des nappes qui est prélevé pour une utilisation future. Le lieu du stockage ne doit pas être systématiquement bloqué par des « anti- bassines » et autres freins sans raisons valables.

- Nous devons prioriser dès que possible les retenues collinaires, plus coûteuses mais plus efficaces pour capter l'eau. Environ 20 % de l'eau annuelle s'infiltré dans les nappes, un taux susceptible de baisser avec le changement climatique et l'augmentation des pluies extrêmes.

Pratiques agricoles

- En cas de sécheresse ou inondations prévisibles, il faut favoriser des cultures adaptées.

- L'irrigation doit obligatoirement être faite selon des méthodes qui permettent d'économiser l'eau.

- Il est nécessaire de réviser la gestion des cours d'eau et des fossés.

Il y a un flou dans la définition d'un fossé et d'un cours d'eau, la réglementation est très fine, il faut veiller à ne pas perturber la biodiversité et de ne pas nuire, par exemple à des espèces animales comme certains escargots.

Actuellement :

Si l'entretien d'un cours d'eau ou d'un fossé est une obligation réglementaire d'après le code de l'environnement, le nettoyage peut créer une infraction qui dépasse rarement le simple

rappel à la loi. Il est recommandé à l'agriculteur de prendre contact avec les services de l'État et de consulter la cartographie validée au sein de la commission locale de l'eau, la constitution d'une procédure administrative spécifique peut être obligatoire.

L'agriculteur, tout comme une collectivité, doit être vigilant, car entre les contrôles, les photos satellites ou les dénonciations les conséquences peuvent être importantes. En cas de récidive les peines encourues peuvent être très lourdes pour l'agriculteur.

Rappel, les agriculteurs ne peuvent plus gérer les cours d'eau pour des raisons écologiques et de maintien de la biodiversité. Résultat : les fossés et les cours d'eau ne sont plus entretenus ce qui provoque des inondations ou bien ils ne permettent pas aux animaux de pouvoir accéder à l'eau.

- Sur chaque territoire, après avoir défini clairement « un cours d'eau », il faut analyser l'environnement et pouvoir prendre des mesures pour défendre l'accès à l'eau des agriculteurs (en respectant des contraintes évoquées ci-dessus).

On s'est posé la question de la gestion de l'eau : QUI a les compétences ? Les filières agricoles au SIA nous ont toutes dit que la gestion de l'eau ne doit pas revenir en dernier terme aux agences de l'eau. Les comités de Bassin doivent avoir plus de prérogatives pour imposer des solutions.

L'objectif serait de créer une autorité capable d'émettre un avis sur les projets portés par chaque bassin versant. L'initiative resterait locale, au plus près des acteurs, mais un Haut Conseil pourrait évaluer les projets selon cinq critères :

- 1 Résilience du projet dans le temps
- 2 Respect de la biodiversité
- 3 Impact socio-économique : création d'emplois, maintien de ressources stratégiques (notamment alimentaires), amélioration des infrastructures existantes
- 4 Effets sur les riverains et bénéfiques pour la société
- 5 Qualité et maturité du dossier présenté

Chaque critère comprendrait des seuils critiques : un score insuffisant (ex. : 1/5 en écologie) entraînerait automatiquement le rejet du projet. Une note globale serait attribuée, devant dépasser un seuil minimal défini par les membres du Haut Conseil pour permettre la validation.

-Les agences de l'eau ne donnent l'accès à l'eau aux animaux en priorité, au même titre que les humains. En premier c'est pour l'homme, en deux pour le retour dans le milieu aquatique et en trois pour les animaux.

Objectifs prioritaires : défi climatique avec l'eau en priorité pour l'agriculture et le bétail. Les filières nous ont précisé que le sujet l'eau ne devait plus dépendre de plusieurs ministères.

Proposition : Création d'un ministère de l'Eau : fixer une stratégie pluriannuelle pour l'ensemble des enjeux liés à l'eau ?

Autre possibilité En février 2014, il avait été mentionné « un plan d'urgence à très court terme ». Le gouvernement entendait simplifier les règles administratives en désignant un interlocuteur pour coordonner les travaux.

A chaque région sa spécificité, chaque solution doit être adaptée au climat, au sol et au maintien de son système de production animale avec un retour à l'agronomie et une prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique.

2/ GESTION QUALITATIVE

L'eau doit être de bonne qualité pour la santé des humains et des animaux.

L'eau doit pouvoir être réutilisée afin d'éviter au maximum de prendre dans les nappes, que ce soit dans les industries agroalimentaires pour le nettoyage des outils de production, ou dans les vignobles pour le nettoyage des cuves et autres matériels, des solutions peuvent être mise en œuvre. Les investissements nécessaires doivent être soutenus.

- Accélérer le développement de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), à l'image du projet Jourdain en Vendée (Le Programme Jourdain - Vendée Eau (85)), ou de Hong Kong, où 40 % de l'eau potable provient de la REUT.
- L'exemple de Singapour est éclairant : comment le pays rend ses eaux usées potables
- Assouplir les normes sanitaires pour favoriser l'usage d'eau non potable dans certains équipements : toilettes, nettoyage des sols, etc.
- On doit favoriser son retour dans le milieu naturel

Voici quelques propositions qui peuvent servir pour les futures échéances électorales

Quelles Propositions pour les Municipales 2026

Proposition 1 : un DOA (Débat d'orientation Agricole) avant le DOB (Débat d'orientation budgétaire)

Constat : les agriculteurs gagnent moins leur vie que nos compatriotes, et voient leur activité très perturbée par le changement climatique, des décisions politiques, et le contexte international.

Détail Mécanisme : le débat d'orientation budgétaire est une étape de la construction du budget communal qui permet de discuter concrètement du projet politique et des actions qui vont être menées. Le précéder d'un DOA en 2 phases : une phase avec les agriculteurs de la commune, une phase avec la population, permet de partager un diagnostic sur la situation des agriculteurs de la commune, connaître leurs projets et de faire en sorte que les actions qui seront portées par la commune soient cohérentes avec l'amélioration nécessaire de la situation de nos agriculteurs.

Proposition 2 : Avoir un adjoint en charge de l'agriculture, de l'économie et de l'environnement/foncier

Constat : Une fois le budget construit, les actes doivent être au rendez-vous, et quel meilleur moyen que d'avoir un interlocuteur dédié qui soit responsable en même temps de l'agriculture, de l'économie et de la maîtrise foncière, protection de notre environnement

Détail Mécanisme : choisir un adjoint qui ne soit pas un agriculteur de la commune pour éviter toute suspicion de conflit d'intérêt

Proposition 3 : Identifier les terres arables irriguées naturellement ou irrigables, et déléguer la préemption à l'intercommunalité pour protéger ces terres contre la spéculation foncière, notamment immobilière. Utiliser ces terres pour installer de jeunes agriculteurs

Constat : L'artificialisation des terres agricoles va rendre les successions de plus en plus compliquées, avec des plus-values immobilières très importantes qui créent de la rétention foncière en secteur tendu.

Détail Mécanisme : Vu que l'urbanisme est porté au niveau intercommunal, y défendre la création d'un outil de préemption/installation est un bon moyen de lutter contre cette spéculation

Proposition 4 : Favoriser le lien entre les agriculteurs de la commune et la population du bassin de vie pour permettre de développer plus les ventes en direct qui apportent plus de marge et donc de revenu aux agriculteurs.

Constat : les incidences climatiques comme géopolitiques vont toutes dans le sens d'une baisse de revenu pour nos agriculteurs. Les ventes locales, faibles en volume, sont intéressantes car très fortement margeuses et apportent des flux de trésorerie réguliers dont nos agriculteurs vont avoir un grand besoin.

Détail Mécanisme : Travailler pour augmenter *via* de la commande publique l'approvisionnement local pour les fêtes ou les écoles ou les Ehpad, via la mise en place d'un projet alimentaire territorial ou en inscrivant la commune dans le PAT intercommunal/départemental. Donner les adresses des agriculteurs et des opérateurs de circuits courts aux nouveaux habitants

Proposition 5 : Etudier avec les agriculteurs les possibilités d'améliorer leurs revenus annexes, dont les revenus de l'énergie renouvelable, dont les sous-produits

Constat : Le salaire moyen brut des agriculteurs est de 1475 €/mois selon l'Insee, alors que le salaire moyen brut français est de 3613 €/mois. Nos agriculteurs gagnent donc environ 40% du salaire moyen français, ce manque de ressource pour vivre est un frein à l'installation. Augmenter ce salaire sans provoquer un décrochage prix de l'alimentation produite est compliqué. Orienter, en priorité sur les filières d'agriculteurs les plus en difficulté financière

structurelle, le complément de salaire que peut être le revenu de panneaux photovoltaïques ou de la gestion/commercialisation/transformation en énergie ou en engrais/ des sous-produits agricoles est un moyen d'actualité d'améliorer le revenu agricole tout en atteignant nos objectifs de décarbonation

Détail Mécanisme : Au moment du DOA, identifier les projets qui pourraient être accompagnés et leur faciliter la vie administrative

Proposition 6 : Organiser une journée portes ouvertes des fermes du village/de la ville

Constat : La profession agricole souffre aussi du regard que la société porte sur elle. Donnons-leur l'occasion d'ouvrir leurs fermes à la population pour expliquer leur métier/leurs projets/vendre leurs produits

Détail Mécanisme : fixer une date qui a du sens avec les agriculteurs de la commune

Proposition 7 : lutter contre les polluants éternels PFAS en investissant dans des filtres en sortie de station, et en entrée de ferme. Label « Village 0 pfas » ?

Constat : les PFAS sont de plus en plus présents dans l'eau. Des filtres existent pour empêcher qu'ils contaminent le retour au milieu naturel.

Détail Mécanisme : identifier le besoin en sortie de STEP, en entrée de ferme et en sortie de ferme pour éviter les contaminations PFAS.

FIN